

BC PharmaCare

Autorisation spéciale

PharmaCare peut couvrir certains médicaments et dispositifs médicaux seulement dans des circonstances médicales particulières. Votre médecin prescripteur peut demander cette couverture au titre d'une autorisation spéciale en soumettant un formulaire de demande à PharmaCare et en précisant votre besoin médical particulier.

PharmaCare doit approuver la demande avant l'achat du médicament ou du dispositif afin que vous puissiez bénéficier de la couverture au titre de l'autorisation spéciale. PharmaCare ne peut pas approuver une couverture rétroactivement.

Voir la liste des médicaments et dispositifs relevant d'une autorisation spéciale sur le site www.gov.bc.ca/pharmacarespecialauthority.

Couverture au titre d'une autorisation spéciale

Si la demande est approuvée, vous n'aurez rien à payer si vous bénéficiez d'une couverture complète (par exemple, Régime C, Régime W, Régime G). Si vous êtes seulement inscrit à Fair PharmaCare et que vous n'avez pas encore atteint votre franchise annuelle et votre plafond familial, vous pourriez avoir à payer une partie ou la totalité des frais associés aux soins et aux médicaments.

Parfois, les assureurs privés ont besoin d'une preuve d'approbation de l'autorisation spéciale pour rembourser vos frais de médicaments. Appelez-nous au numéro ci-dessous pour la demander.

La couverture peut avoir une durée limitée (par exemple, six mois) ou illimitée. Dans le premier cas, votre médecin prescripteur pourra soumettre une autre demande avant l'expiration de votre couverture.

Quel est le temps d'attente avant que la demande soit approuvée?

Certaines demandes sont approuvées sur-le-champ. D'autres peuvent prendre 10 jours ou plus. La couverture commence dès son approbation et son enregistrement dans le système.

Vous pouvez vérifier le statut de votre demande d'autorisation spéciale sur le site www.gov.bc.ca/healthgateway

Vous pouvez également demander à votre médecin prescripteur ou pharmacien ou nous appeler.

En cas de refus de la demande de votre médecin prescripteur

Les demandes ne sont pas toutes approuvées. Il se peut que vous ne répondiez pas aux critères ou que PharmaCare ait besoin de plus de renseignements de votre médecin prescripteur. Discutez-en avec ce dernier.

Des questions?

Appelez-nous du lundi au vendredi de 8 h à 20 h et le samedi de 8 h à 16 h.

- Lower Mainland : 604 683-7151
- Ailleurs en Colombie-Britannique (sans frais) : 1 800 663-7100